



PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

## **INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

### **COMMUNE DE TREMENTINES**

#### **AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE** en application de l'article R.122.1 et suivant du code de l'environnement

La demande présentée par Monsieur le Président Directeur Général de la SA BODET, en vue de procéder à la régularisation de la situation administrative de l'établissement de production d'horlogerie industrielle, situé 72 avenue du Général de Gaulle à TREMENTINES (49340), a fait l'objet d'une demande d'avis auprès de M. le Préfet de Région, autorité environnementale compétente, qui dispose d'un délai de 2 mois pour émettre cet avis.

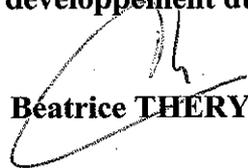
Le dossier ayant été reçu le 3 septembre 2010 et l'avis n'ayant pas été émis avant le 3 novembre 2010, il est réputé favorable.

Cet avis est rendu public par voie électronique conformément à l'article R.122.13 du code de l'environnement.

Une enquête publique d'un mois se déroulera à la mairie de TREMENTINES du lundi 20 décembre 2010 au jeudi 20 janvier 2011.

ANGERS, le 10 novembre 2010

Pour le préfet et par délégation  
la directrice de l'interministérialité  
et du développement durable

  
Béatrice THERY